

05 juin 2009 -13:29

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2009](#)

Société fédérale de participations et d'investissement

Recommandations de la Société fédérale de participations et d'investissement à propos d'ASTRID

Recommandations de la Société fédérale de participations et d'investissement à propos d'ASTRID

Sur proposition de M. Guido De Padt, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé les recommandations de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) relatives à la gestion d'ASTRID, le réseau de radiocommunication des services de secours et de sécurité.

Sur la base d'un audit externe, la SFPI, holding public et société d'investissement de l'Etat fédéral, a conclu que la meilleure option est de maintenir la structure juridique actuelle d'ASTRID en tant que société anonyme de droit public. Le Conseil des ministres a pris connaissance des recommandations formulées par la SFPI quant aux choix qui doivent être faits sur les plans stratégique et financier en vue de garantir une gestion optimale du réseau de radiocommunication des services de secours et de sécurité. Il s'en servira comme base de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe